



Gestion du programme

MINT Département de médecine interne

Première partie

Responsable académique : Martin Buyschaert

Deuxième partie

Responsable académique : Michel Lambert

Contact (pour les deux parties) : Secrétariat de médecine interne

Tél. 02 764 10 54

Objectif

Formation théorique et pratique des médecins spécialistes en médecine interne générale.

Commissions d'enseignement

Première partie

Président : M. Buyschaert

Membres : L. Delaunois, J.-P. Devogelaer, A. Ferrant, A. Geubel, M. Lambert, Y. Pirson, M. Symann, J.-L. Vanoverschelde

Deuxième partie

Président : M. Lambert

Membres : BALLIGAND Jean-Luc, BOLAND Benoît, DELGRANGE Etienne, DONCKIER Julian, HAINAUT Philippe, LEFEBVRE Chantal, ROGER FRANCE Francis, VANDERCAM Bernard, ZECH Francis. Un représentant des MACCS.

Conditions d'admission

Première partie

- être porteur du diplôme de docteur en médecine délivré par un pays membre de l'Union européenne
- être porteur, en application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine interne dans une faculté de médecine

Deuxième partie

- avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

Structure générale du programme

Première partie

Trois années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Commission d'enseignement de médecine interne.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 3 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 3 ans.
- Exercices encadrés: 30 heures.

Deuxième partie

Deux années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Commission d'enseignement de médecine interne générale.
- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

Contenu du programme

Première partie

<u>INTR3640</u>	Questions spéciales de médecine interne[40h]	Martin Buyschaert (coord.), Philippe Collard, Chantal Doyen, Walter Esselinckx, Michel Hermans, Michel Jadoul, Chantal Lefebvre, Jean-Pascal Machiels, Hubert Piessevaux, Jean-Louis Vanoverschelde
<u>INTR3650</u>	Séminaire de médecine interne[45h]	Philippe Collard, Jean-François De Plaen, Pierre Deprez, Cédric Hermans, Frédéric Houssiau, Michel Lambert, Jean-Pascal Machiels, Philippe Meert, Jean Renkin, Daniel Rodenstein (coord.)
<u>INTR3740</u>	Travaux cliniques encadrés, 1ère et 2e parties[45h]	Jean-Luc Balligand, Benoît Boland, Julian Donckier, Philippe Hainaut, Michel Lambert (coord.), Chantal Lefebvre, Bernard Vandercam

Séances organisées par les différents services de départements, la société belge de médecine interne ou des spécialités filles et conférences interuniversitaires (ex: Astra Foundation)

Deuxième partie

<u>INTR3750</u>	Cours spécialisé de médecine interne générale[30h]	Jean-Luc Balligand, Benoît Boland, Julian Donckier, Philippe Hainaut, Michel Lambert (coord.), Chantal Lefebvre, Francis Roger France, Bernard Vandercam, Francis Zech
<u>ESP3520</u>	Evaluation de la qualité et de l'organisation des soins[30h]	Francis Roger France
<u>INTR3440</u>	Séminaires de médecine interne générale[45h]	Philippe Hainaut
<u>INTR3740</u>	Travaux cliniques encadrés, 1ère et 2e parties[45h]	Jean-Luc Balligand, Benoît Boland, Julian Donckier, Philippe Hainaut, Michel Lambert (coord.), Chantal Lefebvre, Bernard Vandercam

Évaluation

Première partie

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Au terme de ces deux années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en médecine interne générale.

Rédaction d'un mémoire (20-25 pages) sur un sujet de médecine interne générale. Le cahier des charges du mémoire est disponible au secrétariat du service.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de médecine interne générale, le candidat pourra recevoir le titre de diplômé d'études spécialisées en médecine interne générale.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.